



**Procès-verbal de la réunion
de la commission de logement ATS**

L'an deux mille vingt quatre et le dix neuf du mois de mars (19/03/2024) à 10 h 20mn , s'est tenue une réunion au niveau de la salle des réunions du Rectorat-UMMTO, présidée par Monsieur le Recteur, en vue d'installer la commissions de logement des ATS de l'UMMTO, avec ses deux composantes, à savoir ; la commission de classement et la commission de recours.

Etaient présents : (la liste de présence jointe en annexe).

- Les membres de la commission de classement :

Mr HACHEMI EL Hacene	(Président).
Mme MOUHOUBI Souhila	(Représentante de l'administration).
Mem LAZRI Fetta	(Représentante de l'administration).
Mme BAKKEL Ouiza	(Représentante de l'administration).
Mr KHENOUS Mourad	(Représentant du Snapap).
Mme BAYOU Zahra	(Représentante du Snapap).
Mme SAAD Lynda	(Représentante du Snapap).

- Les membres de la commission de recours :

Mr CHALLALI Karim	(Président).
Mme SOUIBES Lynda Ep KADRI	(Représentante de l'administration).
Mr FRIK Djamel	(Représentante de l'administration).
Mme ISTITENE Dahbia	(Représentante de l'administration).
Mr FACI Yacine	(Représentant du Snapap).
Mr MAKHFI Mohamed	(Représentant du Snapap).
Mme NOUGAL KARIMA	(Représentante du Snapap).

- M^{me} SAIDANI Ouiza (Responsable du bureau du logement).

Etaient absent :

Mr CHELBI Malyk (Représentant du Snapap/ commission de classement)
Mr DJEMA Djilali (Représentant du Snapap/ commission de recours)

Ordre du jour :

- Installation de la commission de logement.
- Présentation du dossier du logement.

Monsieur le recteur a ouvert la séance par des remerciements aux membres bénévoles pour leur engagement dans cette tâche qui traite un dossier aussi sensible, ensuite les a rappelés du caractère souverain de la commission, et les a rassuré quant à la disponibilité de l'administration et son accompagnement dans leur mission.

Après l'installation de ladite commission, et avant de se retirer de la séance, monsieur le Recteur a demandé à la responsable du bureau du logement, de mettre à disposition, toutes les données et les informations nécessaires pour le traitement et examen des requêtes déposées au niveau de l'administration.

Les informations fournies par la responsable du bureau du logement sont les suivantes :

- Le programme LPA 2024 (quota des 34 logements destinés aux ATS): Ces logements seront construits sur le site de Oued Falli, le classement s'effectuera une fois les critères seront communiqués par la tutelle.
- La situation des logements d'astreinte : Cinq (5) des ces logements sont situés au niveau du complexe biomédical, dont 02 sont libres, 03 sont occupés par les fonctionnaires de l'université. Trois autres de ce type de logements sont situés à l'enceinte de la faculté de droit (Boukhalfa), dont 01 récupéré et libre, 02 occupés par les fonctionnaires des œuvres universitaires.
- Treize (13) logements de fonction situés à l'Ex Centre de recherche (Irdjen) : Ce dossier est en phase d'assainissement, dont des poursuites judiciaires engagées contre les occupants illicites.
- Le quota des 25 logements du programme 2003: Aucune traçabilité administrative existante au niveau de l'administration par rapport à leur affectation. Monsieur le recteur a réitéré sa réclamation de ce reliquat auprès de la Wilaya.

Pour cette première séance, la priorité a été accordée au dossier des logements collectifs (conventionnels) vu sa complexité et le nombre de requêtes en instance de traitement. Leur situation s'avère comme suit:

- Le nombre de ce type de logements est compté à 20, 08 logements reviennent de droit aux personnel de l'UMMTO (enseignants et ATS), le reste appartient aux personnel des DOU (ex COUS dissout).

Le bureau du logement a présenté plusieurs cas de figures :

- 1- Certains sont affectés par décisions à notre personnel (Enseignants et ATS), ayant des arriérés de loyer de plusieurs années, non réglés à ce jour.

- 2- Certains logements qui reviennent du quota des œuvres universitaires, attribués sous décisions par l'ancienne administration pour le personnel de l'ummo.
- 3- Un seul logement, revenant aux œuvres universitaires, dont le loyer est mis à jour par son occupante, en l'occurrence madame KERFI Dahbia. (l'enquête de cette dernière au niveau du FNL, a révélé un résultat négatif. voir la fiche FNL).
- 4- Un autre logement (Quota de l'ummo), occupé par une ATS, sous décision de recasement, ayant des arriérés de loyer que réclame l'OPGI. (l'enquête de la concernée a révélé un résultat positif au niveau du FNL. Voir la fiche FNL).
- 5- Un logement (Quota de l'ummo), occupé par une ATS, sans décision d'attribution, ayant des arriérés de loyer que réclame l'OPGI à ce jour (l'enquête de la concernée au niveau du FNL a révélé un résultat positif. Voir la fiche FNL).

Au vu de ce qui précède, et après concertation avec les membres des deux sous commissions, il a été décidé ce qui suit:

- 1- Changement de statut pour les logements collectifs en les transformant à des logements individuels.
- 2- Etude des cas des deux fonctionnaires, portées positives au fichier national du logement dans la séance de travail prochaine.
- 3- Accorder le droit d'attribution de son logement à madame KERFI Dahbia, par voie de conséquence, nous demandons à l'administration de lui délivrer une décision d'affectation.

Les prochaines réunions seront programmées ultérieurement sur proposition du bureau du logement en fonction de l'évolution de la situation.

La séance est levée à 13 h 45.

Le Président de la commission
de Classement

MR HAICHEMI A. Haïem
V

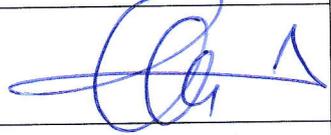
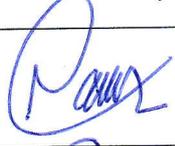
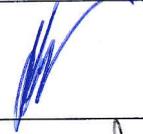
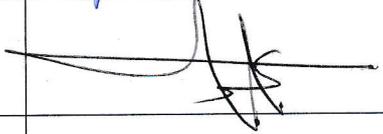
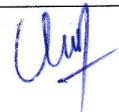
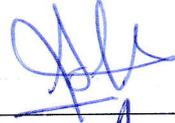
Le Président de la commission
de Recours

K. CHALALI

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI- TIZI OUZOU
COMMISSION DE LOGEMENT

FEUILLE DE PRESENCE

Séance du: 19/03/2024

N°	NOM ET PRENOM	QUALITE	EMARGEMENT
1	BOUDA AHMED	Recteur	
2	SAIDANI OUIZA	Responsable du bureau du logement	
3	CHALLALI KARIM	Président de la commission de Recours.	
4	HACHEMI EL HACENE	Président de la commission de Classement.	
5	MOUHOUBI SOUHILA	Représentant de l'administration (Commission de classement)	
6	LAZRI FETTA	Représentante de l'administration (Commission de classement)	
7	BAKEL OUIZA	Représentante de l'administration (Commission de classement)	
8	KHENOUS MOURAD	Représentant de partenaire social (Commission de classement)	
9	CHELBI MALYK	Représentant de partenaire social (Commission de classement)	Absent
10	BAYOU ZAHRA	Représentante de partenaire social (Commission de classement)	
11	SAAD LYNDA	Représentante de partenaire social (Commission de classement)	
12	SOUIBES KAHINA	Représentante de l'administration (Commission de Recours)	
13	FRIK DJAMAL	Représentant de l'administration (Commission de Recours)	
14	ISTITENE DAHBIA	Représentante de l'administration (Commission de Recours)	
15	FACI YACINE	Représentant de partenaire social (Commission de Recours)	

16	MAKHFI MOHAMED	Représentant de partenaire social (Commission de Recours)	
17	DJEMA DJILALI	Représentant de partenaire social (Commission de Recours)	Absent
18	NOUGAL KARIMA	Représentante de partenaire social (Commission de Recours)	

